

## CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2017 COMPTE RENDU SOMMAIRE

Présents : François CAVALLIER,

Absents excusés : Michel REZK (Pouvoir J.L ANTONINI), Françoise ROUX (Pouvoir C. GUIGNON)

Secrétaire de séance :

PRESENTS

VOTANTS

---

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'ajouter l'ordre du jour complémentaire ci-dessous :

1/ Demande d'aide à la Région pour la restauration du monument aux morts (annule et remplace la DCM du 27/02/2017)

**Adopté à l'unanimité.**

1/ Le procès-verbal du 27 février 2017 **est adopté à l'unanimité.**

2/ **Vote des 4 taxes** :

Monsieur le Maire propose de conserver inchangés les taux des quatre taxes locales pour l'exercice 2017 comme rappelés ci-dessous

Taxe d'habitation	17,05 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,58 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	68,27 %
- Cotisations foncières des entreprises (CFE)	20,34 %

**adopté à l'unanimité**

3/ **Compte de gestion 2016 commune** :

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget principal établi comme suit par la Trésorerie de Fayence :

- Excédent de fonctionnement	928 295,23 €
- Déficit d'investissement	434 805,22 €
- Excédent global de clôture	<b>493 490,01 €</b>

**adopté à l'unanimité.**

#### **4/ Compte administratif 2016 commune :**

Comme le stipule le CGCT, le 1<sup>er</sup> adjoint, Monsieur ANTONINI, demande au conseil d'approuver le compte administratif 2016 du budget principal, en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit :

- Excédent de fonctionnement	928 295,23 €
- Déficit d'investissement	434 805,22 €
- Excédent global de clôture	<b>493 490,01 €</b>

**adopté à l'unanimité.**

#### **5/ Affectation du résultat 2016 commune :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget principal, en reportant

- au compte 002 l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de **493 490,01 €**

**adoptée à l'unanimité.**

#### **6/ Compte de gestion 2016 eau :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget eau établi comme suit par la Trésorerie de Fayence :

- Excédent d'exploitation	72 665,13 €
- Excédent d'investissement	414 067,56 €
- Excédent global de clôture	<b>486 732,69 €</b>

**adopté à l'unanimité**

#### **7/ Compte administratif 2016 eau:**

Comme le stipule le CGCT le 1<sup>er</sup> adjoint sollicite du conseil l'approbation du compte administratif 2016 du budget eau en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit :

- Excédent d'exploitation	72 665,13 €
- Excédent d'investissement	414 067,56 €
- Excédent global de clôture	<b>486 732,69 €</b>

**adopté à l'unanimité**

#### **8/ Affectation du résultat 2016 eau :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget eau en reportant

- au compte 002 l'excédent d'exploitation d'un montant de :

**72 665,13 €**

**adoptée à l'unanimité.**

### **09/ Compte de gestion 2016 assainissement :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2016 du budget établissement établi comme suit par la Trésorerie de Fayence :

- Excédent d'exploitation	53 253,05 €
- Excédent d'investissement	93 788,33 €
- Excédent global de clôture	<b>147 041,38 €</b>

**adopté à l'unanimité**

### **10/ Compte administratif 2016 assainissement :**

Comme le stipule le CGCT, le 1<sup>er</sup> adjoint sollicite du conseil l'approbation du compte administratif 2016 du budget assainissement en tout point identique au compte de gestion, établi comme suit :

- Excédent d'exploitation	53 253,05 €
- Excédent d'investissement	93 788,33 €
- Excédent global de clôture	<b>147 041,38 €</b>

**adopté à l'unanimité**

### **11/ Affectation du résultat 2016 assainissement :**

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget assainissement en reportant

- au compte 002 le déficit d'exploitation d'un montant de :

**53 253,05 €**

**adoptée à l'unanimité.**

### **12/ Budget primitif commune 2017 :**

Monsieur BERENGER, adjoint aux finances, fait lecture des principaux chiffres du budget 2017 de la commune qui se présente comme suit :

- Section de fonctionnement :	<b>3 816 637,42 €</b>
- Section d'investissement :	<b>1 757 781,64 €</b>

Monsieur LOUIS relève les principaux comptes du chapitre 011 qui connaissent une forte évolution :

- Le compte 611 connaît une augmentation de 52 % du fait de l'externalisation de l'entretien des bâtiments scolaires,
- Le compte 60633 connaît une augmentation de 300 % en fourniture de voirie en raison de la poursuite des efforts de la commune dans la rénovation des chemins,

- On note également une forte augmentation du coût du SDIS du fait des nouvelles modalités de calcul des cotisations des communes.

Mélanie MAURIN demande quelle est la signification du compte 022 ; Monsieur BERENGER indique qu'il s'agit des dépenses imprévues servant à équilibrer le budget.

En investissement, Monsieur BERENGER commente la poursuite du désendettement de la commune.

Cette section est présentée par opérations.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un budget préparé de façon sincère et rigoureuse, malgré « la surchauffe » des années 2000.

Il rappelle que le budget d'une collectivité territoriale doit être voté en équilibre réel, c'est-à-dire que l'excédent de fonctionnement doit être au moins équivalent au remboursement du capital de la dette, ce que la commune arrive à réaliser sans difficulté en 2016.

### **adopté à l'unanimité**

#### **13/ Budget primitif eau 2016 :**

Monsieur BERENGER présente les principales données du budget primitif 2016 EAU ci-dessous :

- Section d'exploitation : **720 806,09 €**
- Section d'investissement : **694 572,39 €**

Monsieur BERENGER informe le conseil que le compte 613 connaît une augmentation en raison du changement du fourgon du service de l'eau qui a été acheté en leasing.

La section d'investissement est présentée par opération, la principale étant la création d'un réseau d'adduction d'eau potable chemin des Hautes Cottes et chemin des Clavéous pour plus de 300 000 €.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit là de répondre enfin aux souhaits légitimes des résidents d'un quartier très proche du centre village.

### **adopté à l'unanimité.**

#### **14/ Budget primitif assainissement 2016 :**

Monsieur BERENGER présente les principaux chiffres du budget assainissement ci-dessous :

- Section d'exploitation : **190 676,00 €**
- Section d'investissement : **128 676,00 €**

Monsieur LOUIS souhaite connaître le coût de la construction de la nouvelle STEP bi-communale.

Monsieur le Maire précise que le coût de construction de la STEP en y ajoutant les canalisations de transfert s'élève à près de 4 millions et demi d'euros TTC.

Fort heureusement nous avons obtenu près de 2 millions et demi de subventions de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'Etat par le biais de la DETR.

Il rappelle aussi que, comme le stipule la loi NOTRE, la compétence de l'eau et de l'assainissement, devra être transférée à la Communauté de Communes en 2020.

Monsieur REZK demande ce que deviendront les budgets de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2020.

Monsieur le Maire indique qu'il est pour le moment prévu que ces deux budgets soient transférés à l'intercommunalité en 2020, sauf changement législatif entre-temps.

**adopté à l'unanimité.**

#### **15/ Demande de subvention au Département exercice 2016 :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander au Département une subvention de 150 000 € pour le financement des deux opérations ci-dessous :

- Mise en sécurité de deux chemins communaux : chemin du Vignaou et chemin des Villards,
- Création d'une voie de desserte dans la zone artisanale et commerciale.

Monsieur le Maire ajoute qu'il est certain d'obtenir une subvention, la seule inconnue étant le montant.

**adoptée à l'unanimité.**

#### **16/ Travaux financés par les Amendes de police 2016 :**

Monsieur le Maire propose d'intégrer les travaux de mise en sécurité du Chemin des Villards et du Chemin du Vignaou pour un montant de 69 498 € HT, dans le cadre des opérations financées par les amendes de police.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une somme dont le montant est calculé par le Conseil Départemental en appliquant une

péréquation complexe et qui ne peut financer que des travaux liés à l'amélioration de la sécurité routière.

**adoptés à l'unanimité.**

### **17/ Modification des commissions communales :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le remplacement, à sa demande, de Madame Mélanie MAURIN par Madame Caroline ONOFRI, dans les deux commissions ci-dessous :

#### **Commission Ecoles, social, sports, intergénérationnel :**

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Corine GUIGNON, Vice-Présidente
- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Sylvie AMAND
- Mme Isabelle DERBES
- M. Philippe CAUVIN
- M. Gérard CAMUZAT
- Mme Caroline ONOFRI
- Mme Christiane TANZI
- Mme Alexia TOGNETTI
- Mme Anne BILLOT
- Mme Magali MORO

#### **Commission Développement durable, espaces verts :**

- M. François CAVALLIER, Président
- Mme Sylvie AMAND, Vice-Présidente
- M. Jean-Luc ANTONINI
- M. Jacques BERENGER
- Mme Isabelle DERBES
- Mme Corine GUIGNON
- M. Philippe CAUVIN
- M. Gérard CAMUZAT
- Mme Michèle MERMOZ
- Mme Magali MORO
- M. Michel REZK
- Mme Caroline ONOFRI
- Mme Pascale AUGUET-OTTAVY

**adoptée à l'unanimité.**

### **18/ Modification des membres d'une commission communautaire :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le remplacement de Madame Mélanie MAURIN, à sa demande, par Madame Caroline ONOFRI dans la commission communautaire « Gestion et valorisation des déchets, assainissement ».

**adoptée à l'unanimité.**

### **19/ Signature d'une convention de partenariat relative à la mise en œuvre de chantiers de brûlages dirigés :**

En préambule, Monsieur le Maire indique que l'administration du SDIS (service départemental d'incendie et de secours), considérant la disparition de grands incendies depuis plusieurs années, souhaite organiser des entraînements pour les jeunes pompiers sur des

parcelles identifiées par le SDIS, situées à Tanneron, mais appartenant au domaine privé de la commune de Callian.

Monsieur CAUVIN indique qu'il est gêné et qu'il est partagé s'agissant d'un sujet sensible.

Madame AMAND trouve qu'il s'agit d'une aberration risquant de mettre en péril la faune et la flore en créant des incendies volontaires dans le seul but d'entraîner des pompiers.

Monsieur LOUIS est plutôt favorable car il considère que les pompiers du Département maîtrisent parfaitement leur sujet.

Monsieur REZK est plutôt contre cette proposition.

Sur le plan symbolique, l'idée d'un départ de feu volontaire à Tanneron gêne beaucoup de membres du conseil. Monsieur le Maire rappelle que le vote de chacun est libre et qu'à titre personnel il s'abstiendra.

**rejetée par 1 voix pour, 13 voix contre et 9 abstentions**

### **20/ Approbation des modifications statutaires de la communauté de communes du Pays de Fayence du 22 décembre 2015 :**

Monsieur le Maire propose d'approuver les modifications des statuts de la communauté de communes du Pays de Fayence du 22 décembre 2015 portant sur les trois points ci-dessous :

- Le renforcement de la compétence de la communauté de communes dans le domaine de l'aménagement numérique du territoire, en précisant notamment la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux d'initiative publique,
- La gestion de la base d'aviron de Saint-Cassien,
- Le changement de dénomination du Relais des Services Publics qui devient « Maison de services au public ».

**adoptée à l'unanimité.**

### **21/ Mandat spécial :**

Monsieur ANTONINI propose d'accorder un mandat spécial à Monsieur le Maire pour ses déplacements à Paris au Congrès « Big Data » des 7 et 8 mars 2016, et au congrès « Solution RH » du 23 mars 2016.

**adopté à l'unanimité.**

## **22/ Limitation de tonnage sur les voies communales :**

Monsieur le Maire propose de maintenir la limitation de tonnage à 7 tonnes sur les voies communales.

Il ajoute qu'il y a toujours la possibilité de déroger à cette limite sur proposition de l'adjoint aux travaux.

Monsieur LOUIS ajoute que la Communauté de Communes travaille à la création d'un schéma des voies communales à l'échelle du territoire.

**adoptée à l'unanimité.**

## **23/ Avis sur le plan Départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) :**

Monsieur le Maire propose de donner un avis favorable à l'intégration d'un sentier au PDIPR, institué selon la loi N° 83 633 du 22 juillet 1983, suivant un ensemble de critères définis par le Département.

Monsieur REZK demande s'il s'agit de pistes DFCI, car elles seront ouvertes aux VTT et aux randonneurs.

Monsieur le Maire répond par la négative.

**adopté à l'unanimité.**

## **24/ Demande de subvention au titre du soutien à l'investissement public local :**

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention de 116 842 € au titre de soutien exceptionnel à l'investissement public local, pour la mise en sécurité et la rénovation de trois chemins : Vignaou, Hautes Cottés, Villards.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'agit d'un nouveau dispositif mis en place par l'Etat et censé aider les communes dans leurs dépenses d'investissements et de compenser ainsi la baisse massive des dotations de fonctionnement.

**adoptée à l'unanimité.**

## **25/ Paiement exceptionnel des heures supplémentaires pour deux catégories d'agents :**

Monsieur le Maire propose d'autoriser les agents de la police municipale et des services techniques à effectuer des heures supplémentaires au-delà des 25 heures pour les mois de juillet et août 2016 en raison de nombreuses manifestations touristiques et culturelles.



**adopté à l'unanimité.**

**26/ Adoption de la convention de mise à disposition de service entre le SIVU SECM et la commune de Callian :**

Monsieur le Maire propose d'approuver la convention de mise à disposition au SIVU SECM d'un agent de la commune à raison de 8 heures mensuelles.

Il précise qu'il s'agit de mettre à la disposition de ce SIVU un agent du service comptable, Mademoiselle MARINO

**adoptée à l'unanimité.**

**27/ Cession d'une partie d'un chemin rural quartier les Coulettes de la Glacière et échange sans soulte :**

Monsieur le Maire propose d'autoriser la cession de 86 m<sup>2</sup>, pour un montant de 2 700 € d'un chemin rural qui n'est plus utilisé, et à procéder à un échange sans soulte d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> comme suit :

- Monsieur et Madame PELLISSIER cèdent à la commune 20 m<sup>2</sup> de leur parcelle cadastrée I 438,
- La commune en contrepartie cède 20 m<sup>2</sup> du chemin rural.

**adoptée à l'unanimité.**

**28/ Prix de vente pour la cession de la parcelle K10 quartier les Villards :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le prix de vente de la parcelle K10 située en zone agricole quartier les Villards, à Madame SCARAMOZZINO pour un montant de 9000 €.

Monsieur le Maire précise que cette transaction interviendra au terme d'une procédure transparente dans le respect des textes en vigueur et accompagnée de la publicité nécessaire.

**adopté à l'unanimité.**

***ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE***

**1/ Mise à disposition d'un agent communal pour l'association « Callian Tourisme » :**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de mettre à la disposition de l'association « Callian Tourisme » jusqu'au 31 décembre 2016, un adjoint administratif anciennement rattaché à l'OTSI.

**adoptée à l'unanimité.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

A/ Madame ONOFRI évoque la problématique des pigeons au centre village, ainsi que les solutions à apporter.

Monsieur ANTONINI indique qu'il y a une procédure en cours qui porte ses effets en rappelant que le fait que les pigeons sont une espèce protégée ne facilite pas les choses.

Il note cependant qu'il faudrait élargir la période de nettoyage au jet du centre village.

B/ Monsieur REZK tient à remercier les agents des services techniques de Callian qui ont nettoyé le vallon du Chartier à Tanneron.

C/ Monsieur le Maire revient sur les travaux effectués dans le secteur des Garamagnes sur la commune de Tourrettes, qui sont liés au stockage de pierres sur une parcelle tourrettanne limitrophe de Callian et située en zone agricole.